

Edito romand

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Action : Zivilschutz, Bevölkerungsschutz, Kulturgüterschutz = Protection civile, protection de la population, protection des biens culturels = Protezione civile, protezione della popolazione, protezione dei beni culturali**

Band (Jahr): **50 (2003)**

Heft 2

PDF erstellt am: **26.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Edito romand

Le pari de Pascal?

Prenons l'hypothèse, somme toute possible, d'une acceptation de la LPPC par le souverain. Quelles en seront les conséquences aux différents niveaux?

Même si la responsabilité est déléguée aux cantons, il s'agira pour l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP) et plus singulièrement pour le patron de la Protection civile, de veiller à une application «harmonieuse» de la Loi dans tous les cantons, de façon à éviter des interprétations trop libérales. Celles-là mêmes qui pourraient accentuer le fossé entre les cantons à fortes capacités financières et les autres, ou encore en atténuant, ici ou là, la complexité des dangers. Il en va de la crédibilité de l'aide intercantonale, système sur lequel repose une bonne partie du concept. Sans oublier son rôle de «guide» et celui de «conseiller-médiateur».

Du côté des cantons, la responsabilité est lourde. On s'en doute, mais en est-on bien conscient. Nombre de cantons (Romands) se posent déjà des questions quant à leur capacité de formation (astreints ou instructeurs), de recrutement, à celle des cours de répétition, au remplacement des cadres, du matériel, etc. Sans compter les négociations des budgets avec les autorités et de ses répercussions sur les communes.

Quant à l'USPC, en tant qu'élément fédérateur, son horizon doit s'élargir impérativement et se doter d'une structure plus proche des sections cantonales. En tant que porte-parole officiel de l'ex OFPC, le journal *action* a entamé sa mue il y a bientôt trois ans. Il compte bien encore jouer un rôle d'avantgarde dans l'information que l'OFPP devra assumer dans les différents domaines qui touchent à la fois la logistique et l'intervention. Pour remplir toutes ces missions, le rôle des sections cantonales est primordial pour l'USPC. Elles doivent, plus qu'auparavant, se mêler à la vie des services cantonaux en jouant un rôle actif dans des commissions ad hoc, voire même en sollicitant la création de celles-ci. Comme aussi d'avoir des contacts avec les responsables politiques à tous les échelons.

Si l'on a bien compris les intentions de la future Loi, la PCi est une composante essentielle de la Protection de la population. Il serait pour le moins inacceptable qu'après avoir accumulé et vécu tant d'expériences qu'elle ne puisse en faire profiter tous ces partenaires et assumer son rôle pour la sécurité de la population. Ce n'est pas le pari de Pascal, mais cela y ressemble.

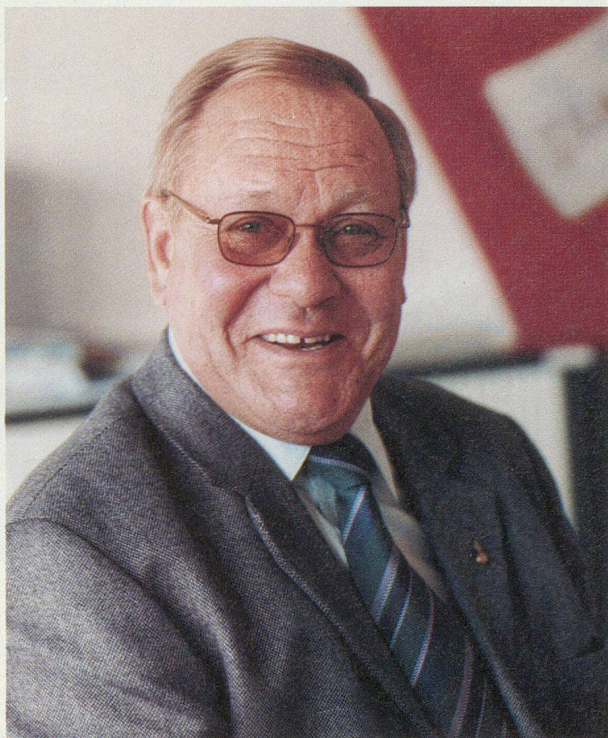
René Mathey

RM

CHEF DE L'OPC DE LA VILLE DE LAUSANNE

Michel Schmid se retire

Après trente-deux ans de service, Michel Schmid se retire. Il aura vécu les moments clés de la mutation de la protection civile dans le canton de Vaud et celle de la ville de Lausanne, avant et après son regroupement réussi avec le Service d'Incendie et de Secours que dirige le colonel Jean-François Cachin en 1998. C'est en avril 2000 que l'Office de la protection civile est devenu un Office de la sécurité civile. C'est l'occasion de faire un «flash-back».



RENÉ MATHEY

Formé à la gendarmerie vaudoise comme motard, Michel Schmid est entré au service de la protection civile en 1972 pour un salaire annuel brut de 23 600 francs. En fait, comme le dit Michel avec beaucoup d'humour, il s'agissait d'un challenge intéressant. Dirigée par M. Hennard, la protection civile cantonale de l'époque comptait trois instructeurs mais ne disposait d'aucun local d'instruction. Il faut dire que dans les années septante, les cours se donnaient dans des arrières-salles de restaurants, tant bien que mal. C'était le temps des marteaux et des clous, des casques plus ou moins jaunes et des salopettes bleues, plus ou moins adaptées à la taille des astreints. Bref, un «look» désastreux, ne supportant aucune comparaison avec les soldats ou les sapeurs-pompiers.

La pédagogie de l'époque était assez rudimentaire, suffisamment d'ailleurs pour marquer les esprits de façon plutôt négative. Le monde économique était en plein boom. Disposant de peu de moyens, la PCi peinait à donner une image proche de son temps et une majorité de participants s'ennuyait, à tort ou à raison, et le faisait savoir.

En passant, notons qu'en 1974, Michel Schmid et Etienne Liardet organisaient un cours de recyclage à l'intention des sapeurs-pompiers, pour pallier le manque d'instructeurs. Dès 1979, le canton s'organise et investit massivement, d'abord dans le centre d'instruction de Villeneuve, suivi en 1980 par

ceux d'Aubonne et de Gollion et en 1983 celui de la RAMA (commune de Lausanne-Montheron) est sous toit. Une bonne partie de l'instruction de ces débuts reposait sur une cohorte d'instructeurs à temps accessoire, en attendant l'arrivée des premiers des quelque soixante instructeurs professionnels que comprendra le canton, lorsque l'instruction tournait à plein rendement dans les quatre centres d'instruction. N'oublions pas que l'institution, héritière de la DAP (Défense aérienne passive) avait comme principale mission celle de la protection des civils contre les effets de conflits.

En 1986, Michel Schmid est engagé comme chef de l'instruction à la commune de Lausanne, où il est nommé chef de l'Office en 1998. Office qu'il dirige encore aujourd'hui.

Musicien dans l'âme, Michel a démissionné de la fanfare de la police cantonale en 2000, après avoir participé à la Fête des Vignerons de 1977 et 1999, afin de laisser la place aux jeunes. Mais, il s'est déjà imprudemment engagé pour accompagner son petit-fils au clavier, voire avec un instrument à vent. Pourquoi pas un alto?

Même si certains pourraient en douter, Michel est d'avis que tous les aléas des différentes réformes ont forgé une ossature forte, dont la future protection civile intégrée au sein de la protection de la population bénéficiera. A condition bien sûr que l'on ne tire pas trop sur le pianiste. □